

Diepp'Infos

DECEMBRE 2015 - Numéro 21



EDITO

En cette fin d'année, permettez moi de revenir sur les faits qui ont marqué notre commune sur les douze derniers mois.

Sur le plan administratif tout d'abord, il y a eu le changement de canton de rattachement : nous avons quitté ETAIN pour rejoindre BELLEVILLE. Une mutation pas toujours très bien comprise surtout que notre appartenance à la CODECOM d'ETAIN n'est pas remise en cause, sans parler de l'agglomération de VERDUN qui se met tranquillement en place à côté de chez nous. Au-delà des modifications cantonales, il y a aussi le rapprochement des codecoms voisines, même si nous ne sommes pas concernés pour l'instant, ainsi que ce vaste projet régional où chacun devra trouver sa place et rester ainsi présent sur la scène publique et économique.

En parallèle de tout ce bouleversement, la municipalité a continué sa politique d'investissement et de gestion du quotidien de la vie communale. C'est la rénovation de notre mairie et surtout la gestion des énergies qui a retenu notre attention.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 04.09.2015

(11 votants)

- Dossier d'information communal sur les risques majeurs :** Institué par la loi du 13 août 2004, le DICRIM est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), et dit que le DICRIM sera tenu à disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune. .
- Location droit de chasse en forêt communale :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine échéance du bail de chasse en forêt communale du Chênas, signé en 2004 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31.03.2016, pour un loyer annuel de 2 747.09 € (chiffre actualisé 2015). Pour l'attribution du prochain bail, 2 options s'offrent au conseil, une adjudication avec soumission sous pli cacheté et attribution au mieux disant, ou une attribution de gré à gré. A ce jour, 2 candidats se sont manifestés pour la reprise du bail de chasse, le locataire sortant et l'ACCA de Dieppe sous Douaumont. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de renouveler le bail de chasse sur la forêt communale du Chênas selon la procédure de gré à gré.
- Tarif de location de la salle communale :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place de redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères par la Communauté de Communes du Pays d'Etain, il est désormais possible d'acheter des sacs prépayés pour la

Agés de bientôt un siècle, tous les ouvrants ont été rénovés (fenêtres et porte) aux normes environnementales actuelles tout en respectant l'aspect architectural du bâtiment. La distribution d'eau potable a été remise à neuf par le SIAEP et de nouvelles illuminations de Noël ont été installées dans tout le village.

Encore un grand coup de chapeau à toutes les associations et leurs bénévoles qui ont œuvré tout au long de l'année pour faire vivre le tissu social très présent au sein de notre commune de Dieppe sous Douaumont.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes et espère vous retrouver tout au long de l'année prochaine pour continuer l'action engagée et ouvrir d'autres chantiers.

Le Maire,
Michel CHALONS



gestion ponctuelle des ordures ménagères lors d'une location. Imposer aux locataires de la salle d'acquiescer préalablement à leur manifestation des sacs auprès de la Codecom du Pays d'Etain paraît difficile, et pour éviter des dépôts sauvages d'ordures, il est proposé que la mairie mette à disposition 2 sacs prépayés par location et que le tarif de location soit augmenté de 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer à 85€ le tarif de location de la salle communale pour les habitants de la commune et 125€ pour les extérieurs, afin de tenir compte de la mise à disposition de 2 sacs prépayés de 100 litres pour les ordures ménagères issues de cette location. .

- Encaissement de chèque :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de Groupama de 1842.71 € correspondant au remboursement de la cotisation 2015 qui a été versée en deux fois. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise l'encaissement du chèque Groupama.
- Convention avec le Centre de Gestion pour le service de médecine préventive :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les visites médicales biennales des salariés de la commune, le Centre de Gestion de la Meuse met à disposition un service de médecine préventive. Pour en bénéficier, une convention doit être signée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adhérer au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Meuse, et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

- **Dématérialisation - convention avec l'AFR et le SIAEP** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de dématérialisation des flux comptables et contrôle de légalité, la commune bénéficie de la solution proposée par le syndicat intercommunal AGEDI en raison de sa qualité d'adhérente.

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Dieppe-Damloup (SIAEP), ainsi que l'association foncière de remembrement de Dieppe (AFR) sont soumis à la même obligation de dématérialisation. Cependant, non adhérents AGEDI, ils ne peuvent accéder à la solution technique installée en Mairie, ni acquérir les certificats électroniques nécessaires, alors que la secrétaire, l'ordinateur et le logiciel métier sont identiques pour les 3 collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la mutualisation de l'adhésion AGEDI de la commune avec le SIAEP et l'AFR, et autorise le Maire à signer une convention avec chacune de ces deux structures pour la refacturation des commandes effectuées pour elles.

- **Redevance d'occupation du domaine public par Orange** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public communal par les équipements de télécommunication gérés par Orange nous autorise à percevoir une redevance d'occupation annuelle.

Cette occupation concerne 596 mètres d'artère aérienne, 272 mètres d'artère en sous-sol (conduite), une cabine téléphonique sur 1 m², et une armoire de répartition sur 0.5m². Cette redevance sera perçue pour la première fois en 2015 et il est possible de percevoir un rappel depuis 2011 (76.40€ pour 2011, 79.95€ pour 2012, 82.66€ pour 2013, 83.50€ pour 2014, et 83.17€ pour 2015).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'encaissement depuis 2011 de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les équipements de télécommunications gérés par Orange.

- **Adhésion au régime d'assurance chômage de l'URSSAF** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une adhésion au service d'assurance chômage est nécessaire dès lors que la commune emploie des salariés par le biais de contrats de droit privé. A défaut d'adhésion, elle devra assurer elle-même ses salariés contre le risque de privation involontaire d'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adhérer au régime d'assurance chômage géré par l'URSSAF et autorise le Maire à signer tout document utile à cette décision.

Réunion du 19.11.2015

(9 votants)

- **Tableau des voiries communales** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2013-24 du 06.09.2013 mettant à jour le tableau des voiries communales pour un total de 3 522 mètres linéaires. Il rappelle que suite à la délibération 2013-29 du 13.12.2013 la commune a validé l'acquisition du chemin de la Haie Robert appartenant jusqu'alors à l'AFR. Il est donc nécessaire d'ajouter ce chemin au tableau de classement des voies communales pour une longueur de 107 mètres linéaire.

Par ailleurs une correction est opérée sur le linéaire de l'allée de l'Etang (passage de 40ml à 80ml) et de l'allée des Lilas (passage de 80ml à 24ml), cette dernière étant désormais placée dans les voies à caractère de rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de mettre à jour le tableau de classement des voies communales pour un total de 3 629 mètres linéaires tel qu'annexé à la présente délibération.

- **Travaux de voirie – recours à un maître d'œuvre** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2015, une enveloppe budgétaire a été inscrite pour des travaux de réfection qualitative des trottoirs

bordant la RD112, travaux qui étaient conditionnés par la réalisation des travaux de remplacement de la conduite et des branchements d'eau potable programmés par le SIAEP sur cette même rue. Les travaux du syndicat étant terminés, Monsieur le Maire propose au Conseil de recourir à un maître d'œuvre qui pourra nous accompagner dans les choix de matériaux, estimer les travaux en produisant un avant-projet sur la base duquel nous pourrions solliciter des financeurs, nous assister dans la consultation des entreprises et enfin sur le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le recours à maîtrise d'œuvre pour la réfection qualitative des trottoirs bordant la RD112, et autorise le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée dans ce but.

- **Affouages 2015-2016** : Afin de satisfaire les besoins de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L243 du Code Forestier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 1 et 2, dit que l'attribution des bois aux affouagistes de fera après partage sur pied, sous la responsabilité de 3 garants que sont, conformément à la délibération 2014-06 du 11.04.2014, MM. Ludovic SANCHEZ, Arnaud LAMBRIX, et Michel WILLEMEN, et dit que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15.10.2017. Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchués des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L243.1 du Code Forestier

- **Contrat de travail et congés payés** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le versement mensuel d'une indemnité compensatrice de congés payés à l'agent recruté pour l'entretien des locaux communaux à hauteur de 1/35° sous contrat à durée déterminée.

- **Indemnité de conseil au comptable public 2015** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte des indemnités qu'il est possible de verser au trésorier municipal, Madame Florence HAUSS, au titre de l'exercice 2015, à savoir 187.51 € brut au taux de 100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 6 voix pour, 4 voix contre, et 1 abstention, décide de verser l'indemnité de conseil à Mme Florence HAUSS, trésorier municipal, au taux de 100% pour l'exercice 2015, soit 187.51 € brut (170.91 € net).

- **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale** : La loi 2015-991 du 07.08.2015 dite loi NOTRE prévoit qu'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale doit être arrêté dans tous les départements avant le 31.03.2016, afin de rationaliser les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants. Le schéma peut proposer la création, la modification de périmètre ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la dissolution, la modification de périmètre et la fusion de syndicats de communes ou syndicats mixtes.

Monsieur le Préfet de la Meuse a présenté un projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération intercommunale de Meuse le 12.10.2015 et conformément à l'article L5210-1-1 du CGCT, l'a adressé en recommandé le 14.10.2015 aux communes du département pour avis sur les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale qui les concerneraient.

Monsieur le Maire présente les dispositions impactant la commune, à savoir le statu quo pour la Communauté de Communes du Pays d'Etain, la dissolution au 01.01.2020 du SIAEP Dieppe Damloup en raison du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de com-

munes et communautés d'agglomération, l'extension du périmètre de la FUCLEM à l'ensemble des communes du département (Dieppe n'étant qu'indirectement concerné puisqu'adhérente du Syndicat d'électrification du Nord Meusien).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 7 voix contre, 3 voix pour, et 1 abstention, s'oppose au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de la Meuse le 14.10.2015

- **Autorisation d'estimer en justice** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les anciens locataires du logement communal situé 53 rue Mazel, M. AFFCHAIN Bruno et Mme PROT Francine, ont intenté une procédure devant le tribunal administratif à l'encontre de la commune, et notamment la décision du Conseil du 30.01.2015 de leur facturer une remise en état forfaitaire de 150€ pour l'espace public qu'ils avaient dégradé avec leur véhicule.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice dans cette affaire.
- **Encaissement de chèque** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la campagne de vérification des extincteurs de la Mairie, notre compagnie d'assurance nous rembourse les frais de vérification.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise l'encaissement du chèque de Groupama d'un montant de 11.40 €

SIAEP DIEPPE-DAMLLOUP

Le SIAEP vient de réaliser d'importants travaux de rénovation de son réseau d'AEP sur la commune de Dieppe.

Le bureau SAFEGE "Ingénieurs Conseils" de Metz en a assuré la maîtrise d'œuvre. Le marché a été lancé sous procédure adaptée. Huit entreprises ont déposé leur candidature.

Après analyse des offres et cotation selon les critères définis, le marché a été attribué à la société SADE Cgth pour un montant de 158 013 € HT soit 189 615.60 € TTC et un résultat de 95 points sur 100.

Les travaux réalisés :

- Fourniture et mise en place d'une canalisation d'eau potable en Fonte ductile Ø 80 mm sur environ 750 mètres.
- Création de 37 branchements particuliers comprenant la canalisation en PEHD, le regard de comptage posé en limite de propriété et le compteur.
- Retrait des anciens dispositifs individuels de comptage situés pour beaucoup à l'intérieur des habitations, et fourniture et pose d'un robinet en lieu et place de l'ancien compteur.
- Fourniture et pose de vannes à chaque croisement de conduite afin de sectoriser un maximum le réseau.
- Fourniture et pose de ventouses.
- Terrassements, remblais et remise en état associés aux travaux.

Ces travaux ont concerné les voiries suivantes :

- Rue Mazel, du n° 46 au n° 82 (c'est-à-dire l'entrée du village côté Damloup)
- Route de Maucourt
- Place de la Mairie
- Liaison entre la rue Mazel jusqu'au surpresseur.
- Liaison entre la rue Mazel et la rue du Pâquis.

Aujourd'hui, 90 % du réseau d'eau de Dieppe est refait à neuf. Il ne reste plus que la conduite de la rue du Pâquis qui date des années 30.

- **Acquisition d'un défibrillateur** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Régionale de Santé a signé un contrat local de santé avec 3 communautés de communes du nord meusien, dont l'objet est notamment de garantir l'accès à des soins urgents en moins de 30 minutes et de mettre en place la chaîne de survie en cas d'arrêt cardiaque. 60 défibrillateurs avec boîtiers extérieurs ont été achetés pour ces 3 territoires (20 chacun), pour un coût négocié de 115 620 € et à travers l'Association des Maires de Meuse, l'ARS apporte une contribution de 35 825 €, la fondation CNP Assurances 22 200 € et enfin le Crédit Agricole de Lorraine 20 000 €. L'ensemble des appareils n'ayant pas été attribué aux territoires sous Contrat Local de Santé, et dans le cadre du Centenaire, il est possible pour la commune de Dieppe de bénéficier d'un de ces équipements, pour un coût résiduel de 310.49 €, une fois que le FCTVA de 16.404% sera perçu dans 2 ans (NB: prix négocié de l'appareil hors subventions : 1 927 € TTC).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise l'acquisition d'un défibrillateur selon le montage financier prévisionnel ci-dessus, y compris en cas de modification mineure des montants indiqués, et autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document visant à cette acquisition



Ces travaux ont duré deux mois sous la présence attentive, avisée et journalière de MM. Jean-Claude DIDRY, Michel WILLEMINE et Michel CHALONS, membres du SIAEP.

Il n'y a pas de bon travail sans bons ouvriers et donc je tiens à féliciter également le professionnalisme, l'écoute, les excellents échanges et les compétences dont ont fait preuve les salariés de l'entreprise et de ses sous-traitants.

Le syndicat n'a bénéficié d'aucune subvention. C'est donc sur ses fonds propres et grâce au don généreux de Jean Charton, qui fut Président du SIAEP plusieurs décennies, que ces travaux ont pu être financés.

Maintenant que Dieppe dispose d'une installation quasiment neuve, dans les semaines à venir nous allons augmenter progressivement la pression.
Durant cette phase d'essais, n'hésitez pas à contacter le SIAEP si vous êtes victime de certains désagréments (coup de bélier, bruit dans votre circuit d'eau, ...).

En 2016 / 2017, le SIAEP souhaite réaliser les mêmes travaux sur la commune de Damloup, rue Laufée et rue Feuilla.

Le Président, Alain MACEL



AGENDA

A noter, les prochaines manifestations communales :

- Samedi 19.12.2015 - 16h30 : Arbre de Noël
- Samedi 16.01.2016 - 11h00 : Vœux du maire à la population

Joyeux Noël

EN BREF

LE DICRIM

L'une des missions essentielles des pouvoirs publics est la protection des populations, protection qui ne peut se faire sans une bonne information préventive. Celle-ci doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est susceptible d'être exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre.

L'information préventive est un droit fondamental inscrit au Code de l'environnement notamment à l'article L.125-2.

Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) est le document qui permet, au niveau communal, d'informer les habitants sur les risques potentiels qui les concernent, qu'ils soient naturels ou technologiques.

L'arrêté préfectoral 2013-933 du 17.05.2013 a énuméré les 3 risques majeurs auxquels la commune de Dieppe pouvait être confrontée : transport de matière dangereuse par canalisation (gaz), découverte d'engins de guerre, et mouvement de terrain. A ces risques majeurs s'ajoutent des risques naturels plus « courants » comme la tempête, l'incendie, ou encore les transport de matières dangereuses par la route.

Le DICRIM de Dieppe a été approuvé par délibération du 04.09.2015. Il est tenu à la disposition du public en Mairie. Il est également téléchargeable sur le site internet à l'adresse suivante ⇒ <http://www.dieppe-sous-douaumont.fr/download/dicrim-dieppe-2015.pdf>

TRAVAUX

Annoncé il y a quelques mois, les travaux d'isolation de la mairie par le remplacement des menuiseries datant de la reconstruction, un renouvellement de l'isolation des combles et la pose de vannes thermostatiques électroniques ont été réalisés à l'automne.

Les fenêtres et la porte d'entrée de la mairie ont été installées par Addenet Lamorlette (Belleville) pour 22 932 €HT et MG2L (Mogeville) a amélioré l'isolation des combles sur 200m² pour 2 200 €HT.

Ces travaux reçoivent un cofinancement de 80% de la part de l'Etat, d'EDF, du GIP Objectif Meuse, et enfin de la réserve parlementaire.

JOUER BOUGER

⇒ Reprise des cours

Depuis le 1^{er} septembre, les cours de gymnastique, renforcement musculaire, cardio ont repris. L'association a changé de coach. Jérôme a redynamisé le groupe.

19 sportives de Dieppe, Damloup, Mangiennes, Mogeville, Ornes et Vaux, sont inscrites pour la saison 2015/2016.

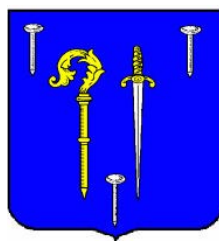
Les cours sont variés et se font toujours dans une ambiance détendue et très amicale.



COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
☎ Fax : 03 29 88 31 93
E.Mail : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr
Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30 et samedi de 10h00 à 12h00



⇒ Marche nocturne

L'association a organisé pour la 10^{ème} édition une marche nocturne le 28 novembre au cours de laquelle 58 personnes se sont retrouvées pour un parcours de 13km500 en plaine et dans les bois.

Après un passage à Vaux-devant-Damloup, les randonneurs ont fait une pause au fort de Vaux pour se réchauffer avec des boissons chaudes accompagnées de gâteaux et de friandises servis par les bénévoles. Après cette pause bien méritée, ils ont regagné le village par la plaine en passant par Damloup.

De retour dans la salle des fêtes, la soirée s'est poursuivie dans la convivialité. Les marcheurs, accueillis par les bénévoles, ont apprécié le vin chaud, la soupe à l'oignon, les mets salés et sucrés confectionnés par les bénévoles.

Chacun est revenu enchanté et décidé à renouveler cette aventure.

Un grand merci aux bénévoles qui ont permis la réalisation de cette manifestation dans une ambiance toujours aussi amicale.

LA DIEPPOISE

Vendredi 20 novembre, le comité des fêtes La Dieppoise organisait une soirée pour la dégustation du beaujolais nouveau. Une quarantaine de personnes s'était retrouvée à la salle des fêtes pour découvrir quelles senteurs de fruits avait ce nectar.



Cette année au repas, assiette anglaise préparée par le traiteur Fay, accompagnée de crudités, fromage de tête fait par Maria, suivis de fromage, salade et baba au rhum.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et rendez-vous a été donné au prochain repas du printemps.

LES HABITANTS

Ils sont nés :

- Anaëlle est née le 04.11.2015 au foyer de Valérie MACEL et Aurélien MORETTI résidant à Thierville.

Ils nous ont quittés :

- Juliette LAMBERT nous a quittés le 27.05.2015 à St-Mihiel, à l'âge de 92 ans.
- Renée DIDRY nous a quittés le 27.08.2015 à Etain, à l'âge de 90 ans.

De nouveaux habitants à Dieppe :

- Maxime FERRON et Léa MARTIN ont emménagé mi juillet au 23 rue Mazel. Léa travaille au syndicat des eaux de Spin-court.
- Cédric DESCOUT et Julie MALIVERNEY ont emménagé mi août au 53 rue Mazel avec leurs deux enfants. Cédric est militaire au 1^{er} RC à Thierville et Julie est au foyer.

Directeur de publication : Michel CHALONS

Textes et rédaction :

*La commission Information & Communication
(Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART, Claudine DIDRY)*

*Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique*